



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



COMPTE RENDU
CONSEIL RÉGIONAL
UNSS
NORD/PAS-DE-CALAIS

Vendredi 8 novembre 2013

Sont présents :

CALAIS	Olivier	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS, Délégué à l'Action Sportive, Représentant Mr le Recteur
WASSENBERG	Christian	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Nord
PREUVOT	Didier	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
BRUYERE	Denis	Proviseur de la Cité Scolaire Albert Châtelet - Douai
LEBRUN	Bernard	Proviseur du L-P Marguerite Yourcenar - Beuvry
DERQUENNE	Bertrand	Principal du Collège Marie Curie - Arras
BOULOGNE	Marc	Représentant le SNEP-FSU
DENEUX	Jacques	Vice-Président du Comité Régional Olympique et Sportif
CHEVILLOTE	Yoann	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Jules Verne - Grande Synthe
DAROUSSIN	Loïc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Jean Jaurès - Aire sur La Lys
HABERA	Nicolas	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Alphonse Daudet - Leers
LABUSSIÈRE	Edmond	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Léon Blum - Wingles

Assistent :

SURIG	Joël	Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale
DEFRANCO	Frédéric	Direction des Sports Conseil Régional Nord/Pas de Calais
DEKEYSER	Philippe	Directeur National Adjoint de l'UNSS
THEBERT	Thierry	Directeur Régional de l'UNSS Nord / Pas de Calais
BOULANGER	Patrick	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord /Pas-de-Calais
BOITEZ	Fabrice	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Pas-de-Calais
MOREL	Jean-Michel	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Pas-de-Calais
RODRIGUEZ	Francisco	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord
LEMPENS	Ludovic	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord
TANCHON	Philippe	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord
BAILLY	Bertrand	Chargé de Mission auprès du Service Régional de l'UNSS
BARON	Marc	Suppléant Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège F. Del Marle - Aulnoye Aymeries
VERMEERSCH	Aurore	Secrétaire au Service Régional de l'UNSS
WOJCIK	Christine	Secrétaire Comptable au Service Régional de l'UNSS

Sont Excusés :

BOUVET	André	Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
PERCHERON	Daniel	Président du Conseil Régional
HUGUET	Régis	Directeur des Sports au Conseil Régional du Nord-Pas de Calais
PARRA	Hélène	Vice-Présidente en charge des Sports et de la Jeunesse au Conseil Régional
CHARLOT	Guy	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Pas de Calais
HANSJACOB	Daniel	Proviseur de la Cité Eugène Thomas - Le Quesnoy
COISNE	Jean Pierre	Président du Comité Régional Olympique et Sportif
TRIBALAT	Thierry	Inspecteur Pédagogique Régionale d'EPS
JOMIN-MORONVAL	Sophie	Inspectrice Pédagogique Régionale d'EPS
HAMPE	José	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Pas-de-Calais
POISSON	Yves	Représentant de la P.E.E.P.
PORTES	Annick	Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Nord
SZARZYNSKI	Serge	Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais

A la demande de Mr Jean-Jacques POLLET, Recteur de l'Académie de Lille, Mr Olivier Calais, Inspecteur d'Académie (Inspecteur Pédagogique Régional, Délégué Académique à l'Action Sportive) préside le conseil régional de l'UNSS.

1. Allocution d'ouverture par Mr Olivier CALAIS

En préambule, il rappelle quelques éléments de contexte qui donnent une signification particulière à ce conseil régional de l'UNSS.

Le contexte actuel renouvelé a des conséquences inévitables sur les actions engagées de l'UNSS.

La nouvelle loi sur l'école entraîne des modifications d'un certain nombre d'éléments, une mise en œuvre particulière du sport scolaire à prendre en compte.

Le projet académique de Monsieur le Recteur vise un enjeu particulier : réussite scolaire, équité scolaire pour permettre la réussite du plus grand nombre. Agir ensemble vers les mêmes objectifs. Optimiser la réussite de tous. Véritable engagement envers les élèves.

Mr Olivier CALAIS reprend les propos de Mr Laurent PETRYNKA, " *le sport scolaire reste durable dans le paysage français* ". Il rappelle que les actions engagées s'appuient sur les instances de l'UNSS nationale, le projet académique et le code de l'éducation. Il nous appartient de faire un état des lieux, mettre en œuvre des actions en faveur du sport scolaire, dépasser les difficultés.

Mr Marc BOULOGNE (représentant SNEP-FSU) intervient :

Le dernier Conseil Régional de l'UNSS a eu lieu il y a 18 mois. Il en faudrait 2 par an.

De plus, les documents parviennent tard, ce qui pose problème pour bien se préparer.

Il faut également répondre au problème de cette rentrée : certains chefs d'établissements ne souhaitent plus endosser la fonction de président d'AS.

Mr Nicolas HABERA (professeur d'EPS, représentant d'AS) confirme qu'il a reçu sa convocation et les documents assez tardivement. Manque de temps pour se préparer. Il aurait souhaité avoir le rapport financier bien avant la réunion (problème déjà soulevé lors du dernier conseil régional de mai 2012).

Les élus des AS ne pourront donc voter l'ordre du jour.

Mr Thierry THÉBERT (Directeur Régional UNSS) rappelle que ses prédécesseurs ne transmettaient pas les documents avant la réunion. Le Service Régional les a envoyés en début de semaine.

Mr Denys BRUYÈRE (Chef d'Etablissement de la cité scolaire Châtelet de Douai) prend la parole :

Le chef d'établissement est le président de l'AS, président non élu, ce qui est rare pour une association sous la loi de 1901. Mr BRUYÈRE revient sur les grandes lignes du mot d'ordre national du SNPDEN en direction des chefs d'établissements : " le dernier rapport de la Cour des comptes sur l'UNSS qui rappelle l'ampleur des risques existants. Un juge pourrait aujourd'hui considérer qu'il y a gestion de fait, prise illégale d'intérêt, ou engager la responsabilité civile et pénale d'un dirigeant d'association – et non d'un représentant de l'Etat - en cas de dommages imputables aux activités de l'AS". Il cite en exemple les difficultés financières de l'association sportive.

Il rappelle la déclaration commune du 31/01/2002 des syndicats SNPDEN et SNEP, représentés par Mrs ROMERO et LAFONTAN : " les deux syndicats signataires proposent d'envisager une évolution du décret statutaire du 14 mars 1986, visant à mieux intégrer le CD de l'AS dans la vie de l'EPL. Ils demandent que soient définies les conditions juridiques, réglementaires et de fonctionnement - permettant aux chefs d'EPL d'exercer sereinement leur fonction sans risque d'être abusivement mis en cause au plan pénal. Ils proposent dans le même cadre la mise en place d'un groupe de travail SNPDEN - SNEP chargé de réfléchir à une évolution de la composition et du mode de fonctionnement du CD".

Réponse de Mr Marc BOULOGNE : cette déclaration commune ne remet pas en cause le fonctionnement actuel de l'AS. Il met en évidence la différence entre la mise en place d'un groupe de travail et le mot d'ordre du SNPDEN. Le chef d'établissement est président de droit de l'AS, les textes le confirment.

Mr Olivier CALAIS signale qu'environ 35 chefs d'établissements ont refusé de signer la demande d'affiliation à l'UNSS.

Mr Marc BOULOGNE ajoute que le SNEP-FSU n'est pas satisfait de la réponse apportée par Mr le Recteur, concernant le rappel de la mission qui incombe aux Chefs d'établissements d'être Présidents des Associations Sportives.

Mr Thierry THÉBERT prend la parole.

On évoquera ce point important lors des "questions diverses" prévues à cet effet.

Rappel de l'ordre du jour de cette réunion :

- ⇒ Approbation du Compte Rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 18 mai 2012.
- ⇒ Questions Financières : Bilan Financier 2012 et Budget Prévisionnel 2013.
- ⇒ Plan de Développement Académique du Sport Scolaire
- ⇒ Données statistiques 2012/2013
- ⇒ Bilan de la Journée du Sport Scolaire
- ⇒ Questions diverses

2. Approbation du compte rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 18 mai 2012

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

3. Questions financières : Bilan 2012 et Budget Prévisionnel 2013

Mr Thierry THÉBERT aborde la question financière.

Cette nouvelle présentation du bilan est imposée par la Direction Nationale de l'UNSS.

Ce fonds de roulement s'élève à 90 000,00 €uros.

Sur le compte de résultat 2012, il explique que la différence notable sur le montant des autres produits (75) est due à la comptabilisation plus tardive (à partir du mois de décembre) des licences, alors que précédemment elles étaient comptabilisées dès le mois de septembre.

Dans les subventions d'exploitation figurent les subventions versées par le Conseil Régional au service régional de l'UNSS. Il remercie au passage la participation financière appréciable du Conseil Régional.

Mr Olivier CALAIS précise que le Conseil Régional de notre académie soutient l'EPS, notamment le sport scolaire, avec une participation financière supplémentaire pour optimiser le fonctionnement des AS.

Lui aussi remercie le Conseil Régional pour cette subvention accordée à l'UNSS, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions.

Mr Marc Boulogne confirme que le Conseil Régional du Nord/Pas de Calais consent plus d'efforts envers le sport scolaire que dans d'autres académies. Il verse 1 €uro par élève scolarisé en lycée ou L-P pour en favoriser la pratique. Même si certaines AS restent cependant en difficulté financière et nécessitent une aide supplémentaire.

Mr Thierry THÉBERT revient sur la nécessité d'avoir un fonds de roulement, notamment après 2 années difficiles (exercices 2009 et 2010 déficitaires).

Mr Marc Boulogne souhaite savoir où en est le déménagement des bureaux du Service Régional. Les locaux actuels sont excentrés et pas faciles d'accès.

Réponse de Mr Thierry THÉBERT : un nouvel entretien a eu lieu en octobre 2012 avec le Conseil Régional. Nous avons précisé à nouveau nos besoins et souhaits. La possibilité de loger le Service Régional dans un établissement scolaire a été évoquée mais le projet n'a pu aboutir. Nos interlocuteurs ayant changé à plusieurs reprises, le dossier reste en attente, à relancer.

Possibilité éventuelle d'être hébergé dans les nouveaux locaux du Rectorat (projet en cours). Mr Olivier CALAIS précise que Mr le Recteur ne s'y oppose pas.

Mr Marc BOULOGNE remarque que la subvention CNDS est légèrement réduite.

Mr Thierry THÉBERT précise que le montant est stable ; idem pour le département du Pas de Calais. Par contre, augmentation de la subvention dans le département du Nord, en raison notamment de la mise en place du dossier "Sport Adapté".

VOTE :

Bilan financier : « Résultat du vote : 7 votes pour et 5 abstentions ! »

4. Plan de Développement Académique du Sport Scolaire 2013/2017

Mr Thierry THÉBERT précise que ce document a été proposé à Mr le Recteur en juin 2013 et qu'il n'a pas apporté de modifications particulières. Un seul ajout, le point N° 6 concernant les actions internationales. Ce plan a été écrit par l'équipe académique avec la collaboration d'un Directeur National Adjoint UNSS, soumis aux représentants des A.S., aux Inspecteurs EPS et aux représentants syndicaux.

Mr Bertrand DERQUENNE (Principal du Collège Marie Curie d'Arras) regrette que les chefs d'établissements n'aient pas pris part à la réalisation de ce plan de développement. Leur avis est indispensable. Il ne souhaite pas voter.

Mr Thierry THÉBERT reconnaît cette maladresse et propose de réunir les chefs d'établissements et donc par conséquent le report de ce vote.

Mr Marc BOULOGNE : précise que le SNEP/FSU a participé à l'élaboration de ce document à la demande de la Direction Régionale. Il regrette que les Chefs d'établissements n'aient pas été conviés à cette concertation académique alors qu'au niveau national ils ont dû certainement y participer. Toutefois, Il ne trouve pas opportun, vis-à-vis de l'ensemble de la profession le report de l'adoption du projet qui a déjà pris du retard.

Mr Edmond LABUISSIÈRE (Professeur d'EPS, représentant des AS) ajoute que ce projet est attendu depuis un moment et qu'il faudrait le voter aujourd'hui. Il est déjà appliqué dans d'autres académies et il ne faudrait pas prendre trop de retard.

Mr Denys BRUYÈRE pense qu'il est quand même important d'avoir l'avis des chefs d'établissements surtout dans le contexte actuel où certain nombre de principaux et proviseurs refusent la présidence de l'AS.

Mr Olivier CALAIS propose d'organiser une réunion annuelle pour le suivi de ce Plan de Développement Académique du Sport Scolaire afin d'avoir un regard régulier sur ce projet et sa réalisation.

Mr Bernard LEBRUN (Proviseur du Lycée Marguerite Yourcenar de Beuvry) approuve cette proposition. Il suggère d'ajouter en page 10 du document "avec les chefs d'établissements, présidents des AS".

Mr Philippe DEKEYSER (Directeur National Adjoint UNSS, Directeur des Sports) rappelle que pour l'élaboration du Plan National de Développement du Sport Scolaire, les chefs d'établissements y ont été associés.

VOTE :

Le Plan de Développement est adopté à l'unanimité moins 1 voix.

5. Données Statistiques (2012-2013)

Mr Thierry THÉBERT commente les statistiques générales de l'Académie de Lille.

La baisse du nombre d'AS affiliées s'explique par :

- la fusion lycées / L-P
- certains établissements privés n'adhèrent plus à l'UNSS (le contrat de licences obligatoire leur coûte trop cher) – Ils licencient leurs élèves uniquement pour des activités bien précises. Ils ont suivi les consignes de l'UGSEL et n'ont pas renouvelé leur adhésion. Ils étaient 38 en 2008 et chutent à 19 en 2012 (la moitié en moins sur 5 ans)

En collège et lycée, les affiliations sont stables.

Mr Olivier CALAIS remarque que le nombre d'établissements privés est significatif et que tout élève du public peut intégrer l'enseignement privé et inversement. L'intérêt et la réussite éducative des élèves passent par la pratique sportive indépendamment de leur appartenance au privé ou au public. Il évoque également la logique de "guichet" de certains établissements privés qui s'affilient pour une seule activité bien précise.

Mr Philippe DEKEYSER précise que c'est une des raisons de la généralisation du contrat de licences, sachant que l'on ne peut pas changer la "Loi Falloux" (liberté de l'enseignement).

Mr Marc BOULOGNE se demande combien d'enseignants du privé s'impliquent dans les projets de district.

"Peu" répond Mr Thierry THÉBERT.

Mr Olivier CALAIS fait remarquer que le nombre de licenciés en L-P a augmenté alors que celui des lycées est en légère baisse. Comment expliquer cela ? Emploi du temps chargé, horaires ? Il faudrait envisager des nouveautés selon les territoires (bassins).

Mr Didier PREUVOT (Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS) remarque que le taux de présence des filles en AS est plus important que dans d'autres activités extrascolaires. L'objectif était de viser le rapport 50 / 50, autant de filles que de garçons.

Mr Marc BARON (professeur d'EPS, représentant des AS (suppléant) souligne que l'offre d'activités extrascolaires (culturelles et ludiques) est conséquente pour les élèves de lycées et LP en dehors de l'AS. De plus, certaines contraintes (transport, disponibilité) font que ces lycéens sont actifs en pôle développement mais pas forcément en compétition.

Mr Denys BRUYÈRE souligne la difficulté dans son établissement à mobiliser les lycéens vers la compétition, même si le mercredi après-midi est libéré. Il faut donner le goût aux jeunes, multiplier les créneaux-horaires. Il remarque leur intérêt pour les activités culturelles (conservatoire). Les Sections Sportives apportent une certaine dynamique.

Mr Olivier CALAIS rappelle que l'accès aux équipements conditionne les pratiques possibles (selon installations municipales, régionales...) Il faudrait faire un état des lieux.

Mr Thierry THEBERT constate que le nombre de Jeunes Officiels formés reste stable depuis 3 ans. C'est une priorité de l'Académie et de la Direction Nationale. 2012 a connu une légère baisse en raison des conditions climatiques peu favorables qui ont entravé le déroulement des journées de formation.

Mr Marc BOULOGNE soulève la question de la validation du jeune officiel national et s'interroge sur la position de la Direction Nationale UNSS, sur les critères de validation. Il souhaiterait que cette validation soit plus uniforme, selon une évaluation mieux définie (surtout au niveau national).

Il cite l'exemple des championnats de France de basket-ball Excellence où 4 à 5 jeunes arbitres ont été validés niveau national sur 30 à 40 jeunes officiels présents ; il se demande si des discussions ont lieu lors des validations.

Peu de validation JO nationale. Y-a-t-il un quota ?

Mr Philippe DEKEYSER répond que non en donnant l'exemple des 80 % de pratiquants en pelote basque certifiés JO national les années précédentes. Etant donné les relations très serrées avec l'Inspection Générale, une harmonisation des contenus a dû être effectuée, afin de gommer les disparités entre les sports.

Mr Didier PREUVOT ajoute que 250 élèves licenciés dans l'Académie de Lille ont obtenu une validation nationale et des points au BAC pour avoir obtenu un podium ou un niveau national de Jeune Officiel lors d'un Championnat de France.

Mr Olivier CALAIS rappelle que le Sport Scolaire développe de nombreuses compétences sportive et citoyenne.

Mr Marc BOULOGNE : il y a des inégalités lors des validations des Jeunes Officiels. Certains jeunes s'investissent à fond pendant les 3 ans de leur passage au lycée et obtiennent une maturité certaine sans pouvoir cependant aller aux championnats de France. De ce fait, ils ne peuvent obtenir de points supplémentaires pour le BAC.

Mr Olivier CALAIS rappelle que l'investissement associatif d'un élève est régulièrement mis en avant dans les appréciations des dossiers scolaires.

6. Bilan de la journée du Sport Scolaire (mercredi 18 septembre 2013)

Mr Olivier CALAIS prend la parole.

Le comité de pilotage, composé des représentants des 1^{er} et 2nd degrés, de la maternelle à l'université, a évolué et va encore évoluer. Le prochain comité intégrera les chefs d'établissements.

Lors de la journée du sport scolaire, le Recteur, les cadres et inspecteurs ont apporté leur soutien et se sont déplacés sur le terrain.

En 2012 ⇨ 41 000 élèves participants (40 % de filles - 60 % de garçons)

En 2013 ⇨ 69 578 + 19 000 élèves du 1^{er} degré

6% des écoles ont participé

84 % des établissements du 2nd degré étaient du secteur public

La participation des collèges publics a enregistré une nette augmentation, idem pour les lycées. Pour les L-P, l'effort de tous les bassins (sauf Boulogne et Bruay) est remarquable ; le nombre de participants est supérieur au nombre de licenciés. Les professeurs d'EPS ont mobilisé beaucoup d'élèves, même des non-licenciés. Ceci démontre qu'ils sont capables d'amener les élèves à la pratique du sport scolaire, reste à pérenniser leur participation dans le temps.

Mr Marc BOULOGNE constate, que pour les Lycées-LP, la date de la journée du sport scolaire est trop tôt dans le calendrier par rapport à la rentrée. Seulement 2 semaines pour mobiliser les élèves, surtout à raison de 2h00 d'EPS hebdomadaires.

Mr Olivier CALAIS précise que la journée du sport scolaire ne concerne pas qu'un seul jour fixe, toute la semaine lui est consacrée... c'est plutôt la "semaine du sport scolaire". Certains établissements ont souhaité décaler ce jour à un moment plus approprié.

Mr Joël SURIG (Directeur Adjoint Académique des Services de l'Education Nationale) ajoute que travailler ensemble, USEP, UNSS, UGSEL, écoles primaires, collèges, public, privé est bénéfique à un meilleur suivi du parcours de l'élève. Multiplier les échanges s'avère nécessaire pour sa réussite. Démarche académique.

7. Questions diverses

Mr Thierry THÉBERT prend la parole : le Service Régional a réceptionné 2 listes de questions émanant des représentants des AS et du syndicat SNEP-FSU.

Q1. Pouvons-nous avoir un état des lieux des affiliations en ce début d'année? (Comparatif à la même date de l'année dernière) Y'a-t-il eu des difficultés recensées comme l'an dernier ? Si tel serait le cas, où en sommes dans leurs résolutions?

Etat des lieux des affiliations à ce jour : 510 AS affiliées et 11 en attente

A la même date, l'année dernière, on était à 459 affiliations et 31 186 licenciés.

Le nouveau programme informatique (site OPUSS) a nécessité un temps d'adaptation et du retard dans les inscriptions en ligne.

Cette année on enregistre environ 4 000 licenciés en plus à la même date.

Q2. Cette année, les Associations Sportives furent grandement perturbées par une recommandation d'un syndicat de chefs d'établissements suggérant à ces derniers de ne pas signer l'affiliation à l'UNSS. Cela a jeté une grande confusion et beaucoup de collègues nous ont interpellés ! Qu'en est-il à ce jour de cette situation ?

Mr Francisco RODRIGUEZ (Directeur Régional Adjoint UNSS en charge du Département du Nord) nous informe qu'une vingtaine de cas ont été répertoriés dans le Nord (indication fournie notamment par le document "demande d'affiliation"). Il y en a certainement d'autres. Dans la mesure où tous n'ont pas effectué cette démarche, la réalité du terrain ne peut être connue précisément.

Pour Mr Marc BOULOGNE, les feuilles d'affiliation non signées ou "pour ordre" peuvent aider à faire un bilan de la situation. Il précise à nouveau que la réponse du Ministre et les textes de loi sont clairs, le chef d'établissement est le président de droit de l'AS.

Mr Philippe DEKEYSER rappelle que la réponse du Sénateur en date du 26 septembre 2013 a été diffusée par l'UNSS à tous les établissements scolaires.

Q3. Par ailleurs, en parlant de difficulté, qu'en est-il du nombre d'AS qui ont pu bénéficier du fond de solidarité mis en place l'année dernière par la nationale ? L'an passé, aucun établissement du Nord Pas de Calais n'a pu présenter de dossier pour en bénéficier par défaut de communication de ce dispositif. Que va-t-il en être cette année ?

Mr Olivier CALAIS confirme qu'aucune AS n'a demandé d'aide financière par le biais du Fond de Solidarité. Les AS n'ont pas été informées de ce dispositif car le courrier de la Direction Nationale n'a pas été transmis aux établissements par les services du Rectorat.

Au niveau national, Mr Edmond LABUISSIÈRE nous dit que les Elus des AS étaient au courant.

Q4. Le Service Régional UNSS rembourse à hauteur de 0,06€/km/élève les déplacements pour rencontre UNSS. Ce taux pourrait-il être réévalué au vu des factures des transporteurs qui sont exponentielles ces dernières années ?

Mr Thierry THÉBERT, après avoir consulté les finances du Service Régional de l'UNSS, annonce l'augmentation du taux de base de ce remboursement des frais de déplacement liés aux crédits d'animation. Le calcul se fera désormais comme suit : 0.07 € / km Aller / élève.

Q5. Il apparaît un problème au niveau des transports collectifs lycées, qui ne sont plus remboursés par le service départemental du Nord : le service régional en prend-il le relais ?

Réponse de Mr Thierry THÉBERT : Non.

Mr Marc BARON nous informe de l'érosion de la participation des lycéens en Sports Collectifs. Le coût des transports ne cessant d'augmenter, cette disposition du SD Nord ne fera qu'amplifier cette évolution. Il n'y a pas assez de monde pour les remplir, pas de rentabilité.

Mr Francisco RODRIGUEZ récapitule les différents taux de remboursement appliqués par les divers services de l'UNSS :

la Direction Nationale → 0.05 €

le Service Régional → 0.07 € (au lieu de 0.06)

le Pas de Calais → 100% pour la phase "district" et 60% pour la phase départementale (avec participation des AS pour mutualisation)

le Nord → 75% du coût du bus pour les collèges

→ 0.10 € pour les lycéens

Pour les APPN et le cross, les remboursements restent inchangés car il y a des subventions spécifiques pour ces activités.

Mr Marc BOULOGNE souligne qu'au niveau subventions, il y a un mélange des genres, beaucoup de diversité selon les départements, les régions... Il faudrait ne pas faire de différence entre collégiens et lycéens. Distinguer seulement si un déplacement est en "individuel" ou en collectif. Il existe une discrimination selon le type d'établissement qui ne devrait pas être. Les subventions restent toutefois insuffisantes.

Mr Olivier CALAIS dit que pour le fonctionnement de l'UNSS, la participation des Conseils Généraux et du Conseil Régional est conséquente. Il faudrait avoir une vue exhaustive des situations ; selon les bassins de l'Académie, on a des diversités de cas. Les agglomérations et collectivités n'aident pas les AS de la même manière. Il serait intéressant de faire une analyse plus exhaustive des spécificités sans les différents territoires.

Mr Francisco RODRIGUEZ dit qu'il ne sanctionne pas les lycéens ; ils peuvent si besoin compléter un bus destiné initialement aux collégiens.

Mr Fabrice BOITEZ (Directeur Régional Adjoint UNSS en charge du Département du Pas de Calais) explique que le mode de mutualisation et de remboursement opté par son département fonctionne très bien depuis 20 ans environ.

Q6. Concernant les Associations Sportives des établissements qui demandent un paiement échelonné de leur contrat licence et qui paient par chèque, il apparaît que la procédure de demander l'envoi de 3 chèques en amont avec des dates de dépôts différées posent des problèmes, non seulement de faisabilité juridique mais également de gestion financière de leur compte courant.

Y-a-t-il d'autres solutions possibles ?

Mr Thierry THÉBERT rappelle que si une AS n'envoie pas son chèque en temps voulu (fixé par la DN) c'est le Service Régional qui avance les frais. Idem si l'AS n'a pas d'argent sur son compte le jour du prélèvement automatique.

Le montant des impayés s'étant élevé à 20 000,00 €uros (environ) l'an dernier, il a fallu faire de nombreux rappels auprès des AS pour récupérer la somme. Conscients des problèmes financiers de certains, le Service Régional accepte sur demande par courrier d'échelonner le paiement en plusieurs fois. Les chèques sont envoyés mais encaissés aux dates convenues avec l'AS.

*Q7. Pouvons-nous avoir un espace des élus des AS sur le site régional pour diffuser nos interventions ?
Ainsi qu'une demi-journée pour préparer le CRUNSS ?*

Mr Philippe DEKEYSER répond : Non, le site est réservé à l'UNSS, à la gestion administrative et aux informations liées aux rencontres sportives scolaires. Il n'est pas prévu d'espace pour les représentants d'AS.

Pour l'obtention d'une demi-journée de réunion pour préparer le Conseil Régional UNSS, Mr Olivier CALAIS conseille de consulter les documents institutionnels et de faire une demande éventuelle auprès de Mr le Recteur.

*Q8. Les établissements scolaires, de type Cité Scolaire (Lycée/LP) avec deux établissements donc deux RNE, qui obtiennent des dérogations de fonctionnement paient deux affiliations (ce qui n'est pas forcément contestable). Ils s'aperçoivent que le calcul de leur contrat licence est très désavantageux en séparant les deux établissements, en rapport au fait qu'ils aient une dérogation de fonctionnement sportive leur attribuant une seule identité UNSS, et que le calcul du contrat licence sur cette seule identité serait beaucoup plus cohérente au vue de leur fonctionnement.
Une réflexion peut-elle être menée sur ce sujet ?*

Mr Marc BOULOGNE souligne le fait que ces 2 établissements Lycée/LP fonctionnent comme une seule identité UNSS suite à une dérogation. Toutefois, ils doivent payer 2 contrats de licences puisque ce sont administrativement 2 établissements différents (2 codes RNE) ; le calcul du contrat sur cette seule identité serait plus cohérent au vue de leur fonctionnement. Plusieurs cas dans l'Académie. Grosses dépenses pour les AS.

Mr Francisco RODRIGUEZ s'interroge sur l'intérêt pour le chef d'établissement de garder 2 codes RNE, 2 entités différentes puisqu'elles ont le même proviseur, le même président d'AS.

Mr Bernard LEBRUN nous informe que ce n'est pas le proviseur qui décide mais peut en faire la demande auprès du rectorat.

Mr Philippe DEKEYSER nous propose de faire une demande auprès de la Direction Nationale de l'UNSS.

Mr Thierry THÉBERT suggère d'organiser un 2^{ème} Conseil Régional de l'UNSS avant Pâques 2014.
Pour information : le Conseil Départemental du Pas de Calais aura lieu le 3 décembre 2013.
Celui du Nord se déroulera le 7 janvier 2014.

Mr Olivier CALAIS conclut cette réunion en rappelant la dynamique sportive et éducative mise en évidence dans le projet académique du sport scolaire. Nous sommes convaincus de l'intérêt de ce dispositif. Nous pouvons compter sur le soutien de Mr le Recteur. Ne pas hésiter à faire remonter suggestions et problèmes.